

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

PRIMIDI 11 Vendémiaire.

(Ere vulgaire)

Jeudi 2 Octobre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n<sup>o</sup>. 149. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarant, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

## DES FRONTIÈRES DE LA POLOGNE.

Du 7 septembre.

L'invasion des Polonais dans la Prusse méridionale a coïncidé parfaitement avec l'insurrection qui a éclaté dans cette partie des états de Frédéric-Guillaume. Les garnisons prussiennes, les administrations royales, étoient désarmées, restituées ou jetées dans les prisons, tandis que les Polonais s'emparoit de tous les magasins, & que devenus maîtres de toutes les routes, ils interceptoient tous les convois destinés pour le siège de Varsovie.

Un corps d'environ 15,000 Russes, sous le commandement de Fersia, venoit de joindre l'armée prussienne devant Varsovie ; mais à peine étoit-il arrivé, qu'il a appris que Frédéric-Guillaume venoit de lever le siège de cette ville, & il a pris aussitôt le parti de s'éloigner à marches forcées.

Si la cour de Berlin, avant d'entreprendre cette guerre contre la liberté des Polonais, avoit calculé que son despotisme pesoit énormément sur la Prusse méridionale, elle y auroit peut-être songé à deux fois, avant de s'engager dans une nouvelle querelle, qui va tant faire perdre à la cause générale des rois. Si les Français ont pu penser que les Polonais seroient facilement opprimés par les cours partageantes, ils n'ont pas rendu justice à l'énergie de la liberté qui nous anime aussi vivement qu'eux-mêmes ; ils auroient dû voir que l'éclat & la longueur de notre oppression avoient jeté dans nos ames un vif ressentiment des injustices de nos oppresseurs, & que ce ressentiment ne pourroit cesser qu'avec la conquête de notre liberté. Le renvoi de l'armée prussienne de devant les murs de Varsovie est un événement qui équivaloit à plusieurs victoires, par le courage qu'il va donner aux vrais amis de la liberté polonoise.

## ANGLÈTERRE.

Suite des nouvelles de Londres, du 3 septembre.

Il n'y a que huit jours que M. Cooper de Manchester, accompagné de sa femme, de quatre enfans & de dix-huit amis, s'est embarqué sur l'*Atlantique*. M. Cooper avoit déjà passé un an en Amérique ; pendant sa résidence, il y acheta des terres sur les bords du Susquehanna, état de Pensylvanie. Il n'étoit revenu en Angleterre que pour chercher sa famille & ses amis qui l'ont accompagné. Avant de partir, il a publié ses voyages en Amérique : il y décrit l'état de la société chez les Américains ; la qualité & le prix des terres dans les différentes parties de leur continent ; les prix des matières premières & des objets de manufacture, des denrées &c. ; la constitution, les loix civiles, la population &c. ; enfin, il ajoute un état des objets importés & exportés depuis la dernière guerre jusqu'à l'année 1794.

Birmingham a vu sortir de ses murs plus de cent familles, parmi lesquelles se trouvent M. Rustel, magistrat pour les comtés de Warwick & de Worcester, & M. Humphries, possesseur d'une belle maison de campagne, près de cette ville, & dans la situation la plus romantique.

Il n'y a gueres de ville au Nord de l'Angleterre qui n'ait vu des familles abandonner leurs foyers pour se rendre en Amérique.

M. Eddowes, au moment de s'embarquer à Liverpool, a donné les motifs de son émigration ; il a dit : « qu'il ne pouvoit plus rester dans un pays où la liberté individuelle dépendoit de la volonté d'un ministre, depuis la suspension de l'acte *habeas corpus*, où la liberté politique n'étoit plus connue que de nom ».

La semaine dernière, la flotte pour Guernesey, & les transports pour Dublin, partirent de Cowes ; mais le vent

étant devenu contraire, ces bâtimens ont été obligés de rentrer, après avoir déjà été jusqu'à Falmouth. Le lendemain, à huit heures du matin, ces bâtimens mirent de nouveau à la voile, & à onze heures ils se trouvèrent à côté du château de Hurst. Le *Mari*, de Liverpool, ayant à son bord une partie du 94<sup>e</sup>. régiment, a touché sur les cingles; mais il a été dégagé par les embarcations des bâtimens de guerre, avant que la bourrasque ne devint forte: le vent n'étant pas favorable pour passer à travers les Aiguilles, la flotte est revenue sur ses pas & a mouillé dans la rade de Falmouth. La frégate, le *Triton*, est sagement partie avec la flotte de Cork au commencement du flux: par bonheur, dans un gros vent, nous traversâmes le dangereux passage des Aiguilles; & le lendemain, vendredi, nous nous trouvâmes près des côtes de France, & nous nous arrêtâmes à sept lieues de Cherbourg, où notre flotte de dix bâtimens de transports & la frégates de 28 canons qui l'escortoit, seroient infailliblement tombés entre les mains de l'ennemi, s'il nous avoit bien cherché. Heureusement la brise s'éleva & nous revînmes en Angleterre; nous rentrons ce matin dans la rade de Portland, après avoir été, nous pouvons le dire, quatre jours dans ce voyage pour nous approcher de sept lieues plus près de Guernesey que nous n'étions avant notre départ.

Le vaisseau hollandais de 64, qui étoit près du fort Hulle, au-dessus de Scheldt, est descendu & est arrivé près de la ville avec les autres bâtimens qui présentent une apparence formidable.

Un papier ministériel nous dit que l'on a donné ordre à 4 régimens de dragons d'entrer en ville pour réprimer quelques rumeurs occasionnées par l'indignation du peuple contre les enrôciurs.

#### PROVINCES-UNIES.

*Copie d'une lettre d'Amsterdam, du 29 août (12 fructidor).*

On est très-étonné dans l'étranger de la baisse de l'agio de notre banque d'Amsterdam, & l'on n'en conçoit pas la raison; la perte qui en résulte pour l'étranger est si grande, qu'il n'est que juste d'en publier le vrai motif pour que chacun puisse être encore à tems de se préserver de perte.

Ce n'est pas ici le moment d'entrer en détail sur la véritable origine de la banque d'Amsterdam, qui de tous les établissemens humains, a été indubitablement dans son origine un des plus parfaits, ni de faire connoître son organisation intérieure & sa direction, qu'il suffit de dire aujourd'hui qu'elle n'est plus dirigée que par la régence, ou gouvernement de la ville d'Amsterdam, & que les négocians qui sont si immensément intéressés dans cette banque, n'ont ni assez de pouvoir ni assez de courage pour exiger ou demander les ouvertures qui seroient nécessaires pour en connoître la véritable situation dans ce moment; ils préfèrent vendre leur argent de banque pour le convertir en argent de caisse, pour ne pas s'exposer à la perte totale de leurs capitaux de commerce, & c'est ce qui entraîne la baisse importante de l'agio; elle eût été encore plus forte, si deux ou trois maisons de commerce dévouées & vendues au gouvernement, n'eussent réuni leurs plus puissans efforts pour le soutenir. On sait de source que la régence d'Amsterdam, dans l'épuisement général des finances de l'état, & pour faire face aux dépenses extraordinaires qu'exige la guerre injuste contre la liberté des français, a eu recours à la banque; on a enlevé l'or & l'argent qui y étoient en dépôt, comme le trésor sacré des particuliers, pour

envoyer cet or & cet argent aux monnoies & en faire frapper des especes.

Les étrangers n'auront pas besoin d'autres motifs pour rester convaincus que la banque d'Amsterdam ne mérite absolument plus ce crédit distingué qu'elle avoit avec tant de droit dans l'Europe au tems passé. Mais les étrangers, & sur-tout les allemands, qui ont toujours pris part à l'élevation de la maison d'Orange, voudront bien se souvenir que dans le tems de splendeur de la banque, c'étoit de vertueux & vrais républicains qui étoient à la tête de la direction, tandis que la république hollandaise, depuis l'époque de 1787, & à la très-grande satisfaction des allemands, a l'insigne bonheur d'être gouvernée par des régens qui doivent leur élévation aux hussards prussiens, &c.

#### BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 5 vendémiaire (26 sept. v. st.)*

La victoire est en permanence vers nos provinces. Aix-la-Chapelle est pris, et la retraite de l'armée autrichienne vers le Rhin, se fait avec la plus grande précipitation; l'arrière-garde a été atteinte au-dessus d'Aix-la-Chapelle, et presque entièrement défaite par les troupes républicaines, près de mille hommes sont restés sur le carreau. Maestricht est actuellement investi, c'est le brave général Kleber qui a la direction de ce siège, dont les travaux vont se pousser avec la plus grande vivacité. En cernant cette place, les français se sont emparés de 18 bateaux chargés de farines, grains avoine, que l'on vouloit faire entrer dans la place. Les Autrichiens ne se fiant point aux Hollandais, pour la défense de Maestricht, ont jetté dans cette ville, avant de se retirer, un corps de six mille hommes, avec un général qui a reçu l'ordre de se défendre jusqu'à la dernière extrémité: les satellites de l'Autriche ne retarderont pas probablement de beaucoup, la prise de cette clef de la Hollande.

Pendant que l'armée du général Jourdan vole de succès en succès, celle du nord aux ordres de Pichgru, n'est point non plus dans l'inaction. Le général Houtham avec un corps considérable de troupes, vient de s'avancer sur Choisis-le-Duc, dont plusieurs des communications se trouvent déjà coupées. Le siège de cette place se fera en même tems que celui de Maestricht.

Cobourg n'est pas le seul général ennemi, qui, par une suite de disgrâces, ait été obligé d'abandonner l'armée autrichienne, destinée au commencement de cette campagne, à marcher sur Paris. Le prince de Waldeck, qui, déjà a perdu un bras devant Thionville; le prince de Kaunitz, fils du fameux ministre de ce nom, et célèbre par ses exploits sur la Sambre; le général Schoëder, connu par la manière vraiment héroïque, avec laquelle, ayant six mille hommes sous ses ordres, il s'est laissé battre à Turnhout, par quatre à cinq cens Belges, tous ces héros viennent d'abandonner l'armée autrichienne, pour aller se reposer sur leurs lauriers.

Le tribunal criminel a condamné hier à la peine de mort, un cabaretier de cette ville, convaincu d'avoir distribué un grand nombre de faux assignats avec des intentions criminelles. Sa femme a été acquittée par le même jugement.

#### FRANCE.

*De Paris, le 11 vendémiaire.*

Lorsqu'on disoit très-publiquement que la guerre de la Vendée étoit finie, il y a tout lieu de croire qu'on ne

n faire frap-  
motifs pour  
ne mérite  
oit avec tant  
étrangers, &  
part à l'élé-  
se souvenir  
c'étoit de la  
la tête de la  
aise, depuis  
ion des allé-  
des régens  
iens, &c.

v. st.)  
vinces. Aix-  
chienne ven-  
; l'arrière-  
lle, et pres-  
vaines, pres  
aestrict est  
leber qui a  
t se pousser  
e place, les  
de farines,  
ans la place  
ois, pour la  
ville, avant  
es, avec un  
qu'à la der-  
etarderoit  
te clef de la

de succès  
ghru, n'est  
utham avec  
avancer sur  
ions se trou-  
era en même

ui, par une  
ner l'armée  
cette cam-  
Waldeck,  
; le prince  
a, et célèbre  
éder, connu  
elle, ayant  
naisé battre  
us ces héros  
pour aller

ine de mort,  
oir distribués  
s intentions  
e jugement.

guerre de la  
e qu'on ne

isoit pas la vérité, puisque les débats des dernières séances de la convention sont véritablement allégeans sur les moyens qu'on avoit employés tour-à-tour pour exterminer, à la Robespierre, des gens qu'on réduisoit au désespoir par les mesures atroces adoptées contre eux.

Quand on apprit, avant-hier, que sept des malheureux Nantais acquittés par le tribunal révolutionnaire, & qui retournoient dans leur patrie, avoient été égorgés sur la route par les brigands, un mouvement d'indignation se manifesta contre ce qu'on avoit publié de faux sur la fin de cette calamité intérieure, tandis qu'on annonçoit que, dans ce moment, l'armée des brigands, au nombre de 30 mille hommes, occupe un espace de 60 lieues en longueur & de quarante en largeur. On a pris enfin, dit-on, les mesures les plus efficaces pour terminer cette malheureuse guerre, & on attend tout de ces mesures.

*Copie de la lettre du représentant du peuple Gillet, à ses collègues Haussmann et Briez, à Bruxelles.*

Au quartier-général à Herve, le 2 vendémiaire.

La ville d'Aix-la-Chapelle m'a envoyé ses clefs ce matin. Nous avons eu le 4 (sans-culotide) une affaire à Crémont avec l'arrière-garde autrichienne. L'ennemi a perdu 800 hommes, d'après tous les rapports des déserteurs. Notre perte est de 9 hommes tués & 12 blessés : notre artillerie a fait un effet terrible.

Voilà le Limbourg, le Condros, Aix-la-Chapelle, de Waers, etc. qui sont autant de nouvelles provinces qu'il faut administrer.

Salut & fraternité.

Signé GILLET.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Du 9 vendémiaire.

Voici le jugement intervenu dans l'affaire des 35 habitans de la commune de Dun.

Aublin & Renaut, femme Jacquet, convaincus d'être auteurs ou complices de manœuvres & intelligences qui ont existé au mois de septembre 1792, à Dun, lors de l'invasion du territoire français, tendantes à procurer aux ennemis extérieurs de l'état, des secours en hommes, argent, vivres & subsistances; en empêchant de couper les ponts qui pouvoient servir à leur passage, en arborant la cocarde & les drapeaux blancs ou aux armes de Condé, en foulant aux pieds & brûlant les écharpes municipales & les drapeaux tricolores, en supprimant les couleurs nationales, en maltraitant, vexant & incarcérant les patriotes, en provoquant, par des discours & propos, l'avisement & la dissolution de la représentation nationale; enfin, à aider, à favoriser le succès des armes des ennemis sur le territoire français, ont été condamnés à la peine de mort.

Lefevre, Pognon, Chepy, Bouchier, Léo, Cousin, Bobé, convaincus d'avoir participé à quelques-uns de ces délits, mais non avec des intentions contre-révolutionnaires;

Tous les autres, accusés mais non convaincus de ces délits, ont été acquittés & mis en liberté, excepté Henriquet, femme Fauchoux & sa fille, qui resteront détenues comme suspectes, Fauchoux pere & fils étant émigrés.

*Du même jour.*

L. J. Chalot, 42 ans, né & demeurant à Saint-Clément, département de Maine & Loire, cerclier, convaincu d'avoir tenu des propos tendans au rétablissement de la royauté; mais ne les ayant pas tenus avec des intentions contre-révolutionnaires, ne jouissant pas de la plénitude de sa raison, a été acquitté & mis en liberté.

SALLE ÉGALITÉ.

A. P. Noël, 26 ans, né à Courtivon, département de la Côte-d'Or, marchand de vins à Dijon, convaincu d'avoir tenu dans la maison d'arrêt de Dijon, avec des intentions contre-révolutionnaires, des propos tendans à l'avisement des autorités, a été condamné à la peine de déportation, en vertu de la loi du 10 mars 1793.

*Séance tenue dans l'une des salles du tribunal criminel du département de Paris.*

C. Lombard, 38 ans, né & demeurant à Besançon, ex-directeur des messageries nationales, accusé d'avoir tenu en 1790 des propos tendans à l'avisement de la représentation nationale, &c. le fait n'étant pas constant, a été acquitté & mis en liberté.

CONVENTION NATIONALE.

*Les représentans du peuple près les ports et côtes de Brest et de l'Orient, à la convention nationale.*

CITOYENS-COLLEQUES,

Nous venons d'être témoins d'un spectacle bien doux pour des cœurs républicains. Hier, cinquième jour des sans-culotides, les défenseurs de la patrie, de terre & de mer, sans armes, & réunis aux citoyens de Brest, célébrèrent les victoires de la république & les charmes de la fraternité : nous prononçâmes un discours analogue à la fête, & nous proclamâmes, aux cris mille fois répétés de *vivent la république et la convention nationale*, que toutes les armées n'avoient pas cessé de bien mériter de la patrie. Deux drapeaux portant cette inscription : *Reconnaissance aux armées victorieuses*, étoient préparés; l'un fut déposé chez le général de terre, & nous nous transportâmes à bord du vaisseau amiral *la Montagne*, pour y accompagner celui destiné à l'armée navale. Nous fûmes témoins, citoyens-colleques, que les braves marins & soldats qui la composent, le reçurent de nos mains avec cet enthousiasme, présage heureux de la victoire : ils jurèrent unanimement & spontanément de mourir plutôt que les tyrans coalisés pussent jamais souiller cet emblème de la liberté. Leur bravoure, leur bonne conduite & leur subordination nous sont de sûrs garans que leur serment ne sera pas vain, & qu'ils maintiendront nos victoires à l'ordre du jour, ne desirant & ne demandant que les occasions de le prouver.

Salut & fraternité.

Signés, Tréhouart, A. Faure, Lion.

Présidence d'ANDRÉ DUMONT.

*Séance du 10 vendémiaire.*

Quelques adresses terribles sont lues au commencement de cette séance : on en remarque une entr'autres attribuée à la société populaire de Richelieu. Les auteurs de cette adresse trouvent mauvais que les représentans du peuple s'avisent de prononcer des mises en liberté, sans

consulter les comités de surveillance & les sociétés populaires qui seules, disent-ils, peuvent donner des lumières sur les élargissemens. — On pouvoit se contenter de laisser cette pièce s'ensevelir sous le mépris public ; mais Clauzel fait observer que si l'on n'improvoit de tels principes, l'on verroit bientôt des corporations particulières avoir l'audace de lutter avec la représentation nationale. — La convention improuve l'adresse attribuée à la société de Richelieu.

On a découvert dans le département du Morbihan, une conspiration ourdie par les anglois, avec les royalistes & Robespierriens de ce pays, c'est le district de Dinan qui paroissoit devoir être le théâtre des opérations de ces conjurés qui se rassembloient dans le ci-devant château d'une femme nommée Guyton qui est arrêtée. Des *agnus*, des chapelets, des sacrés-cœurs, des amulettes à la *Théos*, & des faux assignats ont été trouvés dans ce repaire de conspirateurs. — La dépêche des représentans du peuple, dans laquelle ces faits sont annoncés, est renvoyée aux comités de salut public & de sûreté générale.

Sur la motion de Bourdon de l'Oise, la convention autorise le comité de sûreté générale à prononcer sur les détentions qui ont été ordonnées par l'ancien tribunal révolutionnaire, jusqu'au 10 thermidor dernier, inclusivement. La plupart de ces détentions, a dit Bourdon, portent sur de malheureux cultivateurs ou artisans qui, dans l'ivresse, ont fait entendre le cri de *vive le roi*, & tenu autres propos que leur raison a désavoués.

Une députation de la commune & de la société populaire d'Evreux vient féliciter la convention & lui jurer un attachement inviolable : elle présente un tableau intéressant de l'état de l'esprit public dans Evreux, & elle oppose ce tableau à la caricature dégoûtante faite dernièrement par le comité de surveillance de cette commune, qui pourroit être très-fâché de n'avoir plus d'hommes à dénoncer. Les citoyens d'Evreux sollicitent la présence d'un représentant du peuple dans leur pays. — Leur adresse est accueillie par des applaudissemens ; il en sera fait mention honorable & inséré extrait dans le bulletin : elle est renvoyée d'ailleurs aux comités de salut public & de sûreté générale.

Quelques membres, au commencement de la séance, avoient surpris un décret portant insertion au bulletin d'une adresse dont les principes, & presque les termes, ressemblent à ceux de l'adresse fameuse attribuée à la société populaire de Dijon : un membre demande le rapport de ce décret & une seconde lecture de la pièce. — Duhem trouve cette motion très-mauvaise : la convention n'est pas de son avis ; elle se fait donner lecture de l'adresse dont il s'agit : c'est la société populaire de Bourg-le-Rhône, ci-devant Bourg-Saint-Andéol, départ. de l'Ardèche, qui demande l'impression des listes des citoyens qui ont été mis en liberté depuis le 9 thermidor ; qui assure que le fanatisme & l'aristocratie lèvent la tête, & que la république court les plus grands dangers. « Montagne sacrée, ajoute-t-elle, nos regards sont fixés sur toi ; c'est toi qui nous as sauvés & qui nous sauveras encore ». — Duhem répète, d'après cette adresse, que l'aristocratie & le royalisme lèvent une tête insolente ; & il cite pour preuve cette foule de pamphlets, la plupart contraires à ses principes, que fait éclore la

maudite liberté de la presse. — La convention rapporte le décret qui ordonne l'insertion de cette adresse dans le bulletin ; elle renvoie cette pièce au comité de sûreté générale, & passe à l'ordre du jour sur la motion faite par Duhem d'insérer dans le bulletin toutes les adresses, quelques principes qui y soient professés.

La société populaire s'éant dans la salle ci-devant électorale, est admise à la barre ; elle est précédée d'une bannière, sur laquelle sont inscrits ces mots : *Droits de l'Homme*. L'orateur exprime le vœu de tous les membres de cette société, & de tous les citoyens qui assistent à ses séances : rendre au peuple toute la plénitude de ses droits & la plus grande latitude au commerce ; ne pas souffrir que le commerçant soit avili ou couru de dangers ; empêcher que, sous le prétexte de l'approvisionnement des armées, l'on ne mette tout en *préhension*, en réquisition : punir les agens infidèles qui agioient sur les denrées qu'ils ont achetées au compte de la république : accorder deux assemblées de sections par decade : rendre à Paris sa municipalité : ne pas souffrir que la commune de Paris soit seule privée de ses magistrats élus par elle, qui seule a le droit de les nommer : prendre des moyens pour que le charbon, l'huile, le bois, la chandelle & les comestibles ne manquent point, & étendre ces mesures salutaires en faveur de nos frères des départemens : enfin porter des loix sévères contre ceux qui porteroient atteinte à l'intérêt général : tel est le vœu de cette société.

« Législateurs, ajoute-elle, rétablissez les droits de l'homme, ils sont l'ouvrage de la nature & le vœu de tous les Français ; nous n'avons pas juré la liberté & l'égalité en jouir dans la terre promise, c'est-à-dire, après la mort ; la liberté ne ressemble pas à cet espèce de bonheur qui promettoit le fanatisme : les droits du peuple ne s'ajournent pas. — Les membres de la société jurent de verser tout leur sang, s'il le faut, pour servir de rempart à la représentation nationale, & pour le maintien des droits imprescriptibles & inaliénables de l'homme. — Ils se plaignent enfin, de ce qu'au mépris du décret qui leur renvoyoit leur dernière pétition au comité des domaines l'on a détruit, haché, anéanti les objets qui garnissoient leur salle, & dont la valeur est de près de 50 mille livres ; un énorme cademat a été enfermé à la porte de cette salle ; & cependant l'hospice pour lequel on réclamoit cet emplacement avec un grand air d'humanité, a 500 lits de vuies. La société est persuadée que ces procédés, qui montent un misérable & puéril acharnement, ne peuvent être que l'ouvrage de ces hommes qui veulent recharger le peuple des chaînes qu'il a brisées. — L'adresse de cette société a été souvent interrompue par des applaudissemens.

Le président répond que le gouvernement révolutionnaire existe ; que le devoir des patriotes est la soumission aux loix, & que la convention saura sauver le peuple en frappant ceux qui veulent l'agiter : il engage la société à se rassurer, quant aux subsistances & au commerce, sur les mesures dont la convention s'occupe sans relâche. Il annonce aux pétitionnaires que leurs demandes seront prises en considération, & il les invite aux honneurs de la séance. — Sur la motion de Lecointre, de Versailles, la convention décrète que son comité des domaines lui fera, après demain, un rapport sur la salle ci-devant électorale.